

BVGer E-4709/2020 vom 5. Oktober 2020

Bundesverwaltungsgericht, 2020-10-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-4709_2020

FR: TAF E-4709/2020 du 5 octobre 2020

IT: TAF E-4709/2020 del 5 ottobre 2020

Regeste

Asile et renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

La décision du SEM, du 16 septembre 2020, est annulée et la cause renvoyée au SEM pour éventuelle instruction et nouvelle décision.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 4

Le SEM versera au recourant la somme de 800 francs à titre de dépens.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. Le juge unique :
La greffière : William Waeber Isabelle Fournier

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.